

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

Il est dit dans notre Paracha: «*Il déclara* (le Saint, béni soit-Il à Abraham): *Prends, de grâce* (נָּ Na), *ton fils, ton unique, que tu aimes, Its'hak, va-t'en pour toi vers le pays de Morya et sacrifie-le, là-bas, en holocauste* (Sacrifice entièrement brûlé sur l'Autel, de sorte qu'il n'en reste rien), *sur l'une les montagnes que Je te désignerai*» (Béréchit 22, 2). Le Talmud (Sanhédrin 89b) apporte, à ce propos, la précision suivante: «*L'expression: 'De grâce' (נָּ Na) désigne une supplication* (D-ieu supplie Abraham de surmonter cette épreuve). *Le Saint béni soit-Il dit alors à Abraham: Je t'ai imposé plusieurs épreuves et tu les as toutes surmontées. Désormais, surmonte également celle-ci* («la ligature d'Its'hak – Akédât Its'hak», la dernière et dixième épreuve), *afin que l'on ne puisse dire que les premières n'étaient rien*». Ainsi, la Guemara présente l'épreuve du sacrifice d'Its'hak comme la plus significative et la plus difficile, faisant la preuve de la foi en D-ieu de notre père Abraham. Comment le comprendre? Comment affirmer que, si Abraham n'avait pas surmonté cette épreuve et s'il avait refusé de sacrifier le fils qu'il aimait, le courage dont il avait fait preuve, lors des précédentes épreuves, aurait été «rien»? Pourquoi ne pas dire, plus simplement, que l'échec de la dixième épreuve est indépendant du succès des neuf premières? En d'autres termes, quel est l'effet rétroactif de la dixième épreuve sur les neuf premières? On peut donner, à ce propos, l'explication suivante: L'abnégation véritable, en l'occurrence, celle qui fut nécessaire à Abraham pour accepter de sacrifier son fils, est la situation en laquelle un Juif se tient totalement prêt à faire

abstraction de sa propre personnalité, à se sacrifier lui-même sur l'Autel de la foi. Il n'y a pas là, de sa part, une attitude réfléchie ou une réaction sentimentale, pas même d'origine spirituelle. Car, si c'était le cas, son intellect et ses sentiments, par nature limités, auraient également limité l'abnégation et le don de soi. Or, ceux-ci doivent, par nature, transcender toutes les limites. Un Juif offre alors à son Créateur toute sa personnalité, ses sens, son existence, sans le moindre calcul préalable, en étant mû uniquement par l'essence de son être. En ce sens, le Sacrifice d'Its'hak représente l'épreuve au plein sens du terme, dans toute sa force. Notre père Abraham reçut l'Injonction de «sacrifier» son fils, sans qu'il n'en résulte aucun apport positif, ni matériel, ni spirituel. L'acte qui était attendu de sa part n'était donc pas défendable, ni intellectuellement, ni sentimentalement. Abraham, sans contester, sans même s'accorder une réflexion préalable, obéit à l'ordre qui lui était donné, d'un cœur entier. De la sorte, il fit la preuve que son abnégation totale pour D-ieu n'était pas liée à un quelconque apport qui lui reviendrait de cette façon. Sa fidélité à l'Eternel était dépourvue de tout intérêt personnel. Il établit qu'il en était ainsi, non seulement pour cette dixième épreuve, mais également pour les neuf précédentes. Abraham «surmonta également celle-ci» et, de cette façon, il fit la preuve que: «*les premières n'étaient pas rien*», qu'il était, à proprement parler, un Juif d'abnégation et de don de soi, par la nature même de son être et non uniquement par réaction à l'événement.

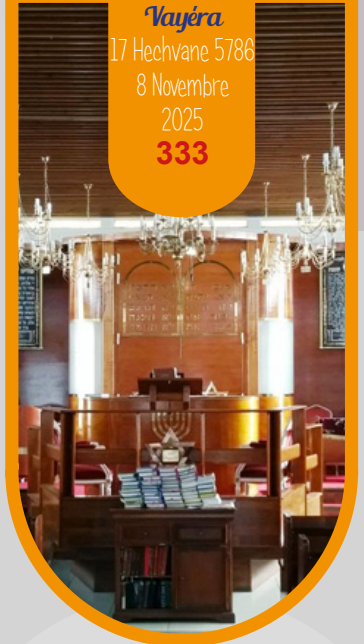
Collel

«Pourquoi la naissance d'Its'hak est-elle juxtaposée à la guérison d'Avimélekh?»

Le Récit du Chabbat

Reb Yaacov Its'hak, le Hozé (ou Voyant) de Lublin, se désespérait de ce qu'il n'avait jamais l'occasion d'accomplir dûment, c'est-à-dire en personne, la Mitsva d'hospitalité.

VAYÉRA



Vayéra
17 Hechvane 5786
8 Novembre
2025
333

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 17h02
Motsaé Chabbat: 18h09



1) Celui qui désire consommer moins d'un Kabbétsa de pain (moins de 50 cm3), doit se laver les mains sans réciter «*Al Nétilat Yadayim*»; et s'il consomme moins d'un Kazaïte, il est totalement dispensé des ablutions selon certains avis. Pour d'autres, il devra quand même se laver les mains sans bénédiction. Il est bon de se montrer strict et de suivre ce dernier avis, d'autant plus que la mesure exacte du Kazaïte est sujette à controverse. Par conséquent, on se lavera les mains quelle que soit la quantité de pain consommée, mais on ne récitera la bénédiction «*Al Nétilat Yadayim*» que si on a l'intention de manger au moins un Kabbétsa. 2) Lorsqu'on récite la bénédiction de Hamotsi, on doit tenir le pain de ses dix doigts, en parallèle aux dix Commandements qui sont accomplis lors du processus de fabrication du pain, depuis l'ensemencement des grains de blé jusqu'à la cuisson du pain. C'est aussi pour cette raison que la bénédiction de Hamotsi est composée de dix mots. On doit veiller à réciter la bénédiction à voix haute, mot à mot, surtout si on doit acquitter d'autres personnes par notre bénédiction. Quand on récite «*Hamotsi Lé'hème Mine Haarèts*», il faut marquer une légère pause entre «*Lé'hème*» et «*Mine*», afin de ne pas omettre un des deux «*Mèm*» et dire «*Lé'hème*». Il faut aussi faire attention à lire «*Lé'hème*» en prononçant un «*Hèt*», et non un «*Kha*». De plus, on doit dire le mot «*Mine*» brièvement sans allonger la voyelle, sinon ce mot prendrait le sens de «*catégorie*», au lieu de signifier «*de*» (le pain de la terre). L'idéal est de réciter la bénédiction sur un pain entier, quand cela est possible. S'il y a plusieurs pains entiers ou à l'inverse si aucun n'est entier, on doit choisir le meilleur d'entre eux. S'ils sont tous de qualité équivalente, on choisira le plus grand. (Les critères de préférence sont dans cet ordre: un pain entier, sa qualité, sa taille). On ne commence à couper le pain qu'après que les assistants aient fini de répondre Amen. Cependant, si un des participants prolonge exagérément son Amen, on n'a pas besoin de l'attendre. On doit trancher le pain du côté le mieux cuit (non pas un côté brûlé, mais un côté bien cuit et doré).

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמות

à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessouda
à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili

Par une glaciale nuit d'hiver, dans une ville située à quelques kilomètres de Lublin, une femme vivait un accouchement tellement critique que sa famille dépêcha un homme à Lublin afin de demander au Rebbe de prier pour intercéder en sa faveur. Quand l'homme arriva à destination, toute la ville dormait, tous les volets étaient clos; seule une lumière brillait encore à une fenêtre, dans la maison du 'Hozé. Mais l'homme ne connaissait ni le 'Hozé, ni sa maison. Il frappa à cette fenêtre. Le maître de maison l'invita à entrer et lui fit du feu. Après s'être un peu réchauffé, l'homme dit à son hôte qu'il avait faim. Le 'Hozé lui apporta à boire et à manger; après quoi, il demanda: «D'où viens-tu, et où vas-tu?» «Je suis venu dans cette ville», répondit le voyageur, «pour demander à votre Rebbe de prier pour une pauvre femme dans les douleurs de l'enfantement; mais je me sens incapable d'explorer la ville en pleine nuit pour trouver sa maison. De plus, je suis épuisé après cette pénible marche, aussi je préférerais dormir un peu. Qui est cette femme, demanda le Rebbe d'un air dégagé. Quel est son nom? Et celui de sa mère?» L'homme lui montra le «Kvitl», le billet qu'on lui avait remis à l'intention du 'Hozé et qui, conformément à la coutume, portait le nom de la femme et celui de sa mère. «Je te propose d'aller te coucher», dit le 'Hozé. «Et demain, tu iras trouver le Rebbe.» Sur ce, il lui montra le lit qu'il lui avait préparé et l'homme dormit jusqu'à une heure fort avancée dans la matinée. En se réveillant, il se rappela la mission de vie et de mort dont on l'avait chargé. Honteux de son retard, il voulut se précipiter chez le 'Hozé mais son hôte l'arrêta: «Pourquoi cette hâte? Commence par faire tes prières du matin, puis prends ton petit déjeuner. Pendant ce temps, si tu veux bien me confier le Kvitl et un don pour les pauvres, le Pidyon, qui sans nul doute l'accompagne, je chargerai un des membres de ma famille d'aller voir le Rebbe.» L'homme accepta. Peu après, le maître de maison vint lui apporter la «réponse du Rebbe»: «Mazal Tov», durant la nuit, la femme avait donné naissance à un fils, il pouvait donc rentrer chez lui en toute quiétude. Très soulagé, l'homme prit son petit déjeuner puis il rentra chez lui. Là, il constata que les choses s'étaient déroulées exactement comme le Rebbe l'avait dit à son hôte. Quant au 'Hozé, il déclara que la Providence avait fait en sorte qu'il puisse enfin accomplir la Mitsva d'hospitalité

Réponses

Il est écrit: «**Abraham intercédait auprès de Dieu, qui guérit Avimélekh, sa femme et ses servantes, de sorte qu'elles purent enfanter.** Car Dieu avait fermé toute matrice dans la maison d'Avimélekh, à cause de Sarah, épouse d'Abraham. **Or, l'Éternel s'était souvenu de Sarah,** comme il l'avait dit et il fit à Sarah ainsi qu'il l'avait annoncé. Sarah conçut et enfanta un fils à Abraham...» (Béréchit 20, 17-18 et 21, 1-2). **Rachi** (verset 1) commente [au nom de la Guémara **Baba Kama 92a**]: «Cet épisode est placé immédiatement après la guérison Avimélekh, pour t'apprendre que celui qui demande miséricorde pour autrui alors qu'il a besoin lui-même de la même grâce, sera exaucé en premier. Il est dit: '**Abraham intercédait**' et on dit immédiatement après: '**Or, l'Éternel s'était souvenu de Sarah**'. Dieu s'est souvenu d'elle avant même qu'Avimélekh n'ait été guéri.» **Tossfot** précise qu'il ne peut s'agir du bienfait de la naissance elle-même, car celle-ci avait été annoncée par les Anges depuis le Pessa'h précédent (lors de leur visite chez Abraham), mais du bienfait d'un accouchement facile (sans souffrance), similaire à la prière que fit Abraham pour Avimélekh. Le **Maharcha**, contestant la chronologie rapportée par **Tossfot** (l'annonce à Sarah à Pessa'h), explique qu'avant **Roch Hachana**, Abraham a prié pour la guérison d'Avimélekh. A **Roch Hachana**, Sarah est tombée enceinte. Avimélekh a guéri après **Roch Hachana**. A **Yom Kippour** qui a suivi, Abraham a accompli sa **Mila** et, au troisième jour, les Anges sont venus lui annoncer la bonne nouvelle à Sarah. Cette juxtaposition nous apprend également que la clé de la fécondité est entre les Mains d'Hachem. Il l'a retiré à Avimélekh et ses serviteurs et servantes (l'obstruction de leurs canaux génitaux – voir **Rachi** sur le verset 9), et l'a donnée à Sarah, comme en a décidé Sa Sagesse [**Rabbénou Bé'hayé**]. Nos Sages enseignent à la même page de la **Guemara** citée [**Michna Baba Kama 8, 7**]: «D'où savons-nous que celui qui accorde le pardon (c'est-à-dire la personne victime) ne doit pas être cruel (en ne lui pardonnant pas)? Du fait qu'il est dit (juste après qu'Avimélekh ait rendu Sarah): 'Abraham pria Dieu, et Dieu guérit Avimélekh...'. Le **Ben Yéhoyada** soulève une question sur cet enseignement: Comment pouvons-nous comprendre avec précision les propos de la **Michna** attestant que notre ancêtre Abraham a effectivement pardonné à Avimélekh (d'avoir enlevé Sarah)? Peut-être que sa prière était entièrement due à un ordre divin, car Abraham avait appris par Prophétie ce que Dieu avait révélé à Avimélekh en songe: «Et maintenant, restitue l'épouse de cet homme, car il est Prophète; **il priera pour toi et tu vivras.** Que si tu ne la rends pas, sache que tu mourras, toi et tous les tiens!» (Béréchit 20, 7). Abraham aurait alors été contraint de prier pour accomplir la parole de Dieu, sans qu'il n'y ait toutefois ni pardon ni absolution. Il semble cependant que nos Sages aient tiré cette conclusion du contenu de la prière d'Abraham elle-même. En effet, Abraham implora non seulement la guérison d'Avimélekh, mais aussi de tous les membres de sa maison: sa femme, et ses servantes, comme il est dit: «**Abraham intercédait auprès de Dieu, qui guérit Avimélekh, sa femme et ses servantes, de sorte qu'elles purent enfanter**» (verset 17). Une demande que Dieu n'avait jamais formulée, car Dieu ne dit seulement en rêve à Avimélekh: «Il (Abraham) priera pour toi», rien de plus... Nos Sages ont voulu ainsi nous enseigner la grandeur de l'attitude d'Abraham. Même après une injustice aussi terrible et abominable, il leur pardonna de tout son cœur, allant jusqu'à prier pour ceux qui avaient péché contre lui.



La perle du Chabbath

Il est enseigné dans la **Michna** [**Avot 5, 3**]: «**Dix épreuves ont été données à Abraham notre père** de mémoire bénie, et il les a toutes surmontées. Ceci pour te montrer l'affection d'Abraham notre père (envers Le Créateur)». **De quelles épreuves s'agit-il?** Le **Rambam** commente: «Dix épreuves ont été données à Abraham notre père: **et toutes sont écrites** (dans la Thora). La première, **l'Exil**, comme il est marqué: 'Va pour toi, (hors) de ta Terre...' (Béréchit 12, 1). La seconde a été la **famine** en terre de Canaan, alors qu'il venait d'y arriver et que Dieu lui avait dit: 'Tu iras en Canaan, et Je ferai de toi une grande nation, Je te bénirai et l'agrandirai ton nom' (Béréchit 12, 2), ensuite il est écrit: 'Et ce fut la famine dans le Pays' (verset 10); ceci fut une grande épreuve (car c'était en total contradiction avec la Promesse divine – ce qui est le raison d'être de l'épreuve [**Nissayone**]: Le test de la Emouna – **Péri Haarets**). La troisième fut **l'oppression d'Égypte**, quand Sarah fut prise par Pharaon. La quatrième, la **guerre** contre les quatre rois. La cinquième épreuve a été celle de prendre **Hagar** pour femme, quand il fut désespéré de l'infertilité de Sarah. La sixième, la **circuncision**, qui pour lui s'est faite dans sa vieillesse. La septième, **l'oppression de roi Garar** (**Avimélekh**) quand Sarah fut de nouveau captive. La huitième, **le renvoi d'Hagar**. La neuvième, **le renvoi de son fils Ichmaël**. La dixième, la **ligature d'Its'hak** [**la Akéda**].» **Rachi** au nom du **Midrache** [**Pirké déRabbi Eliézer 26**] diffère quelque peu du **Rambam** (dont la source est située dans le **Midrache** [**Avot déRabbi Nathan 33**]). Pour **Rachi**, les deux premières épreuves (bien que n'étant pas mentionnées dans la Thora mais indiquées uniquement dans le **Midrache**) sont: **1)** [Quand Abraham naquit et que les astrologues de Nimrode prédirent à ce dernier que l'étoile d'Abraham brillerait d'un plus vif éclat que la sienne, Nimrode ordonna qu'on fit mourir le fils de Térah] **Celui-ci cacha alors Abraham dans une grotte treize années durant.** **2)** [Une fois sorti de sa cachette, Abraham commença à combattre l'idolâtrie. Nimrode le mit en prison et l'y garda dix ans]. Plus tard, **il le fit jeter dans une fournaise ardente.** Par ailleurs, **Rachi** ne considère pas le mariage d'Abraham avec sa servante comme une épreuve, ni même l'enlèvement de Sarah par Avimélekh (à ce propos, notons la différence d'interprétation entre **Rachi** et le **Rav Ovadia de Barténora**: ce dernier substitue l'enlèvement de Sarah par Avimélekh à la dissimulation d'Abraham durant treize années). De plus, il considère le renvoi d'Hagar et de son fils Ichmaël comme une seule et même épreuve. En revanche, il considère **l'annonce divine que sa descendance sera asservie par quatre Empires**, comme une épreuve à part entière. En récompense des dix épreuves subies par Abraham, Dieu infligea dix Plaies aux Égyptiens, promulgua les dix Commandements et renonça à anéantir les **Béné Israël** lorsqu'ils fautèrent avec le Veau d'Or [**Rachi**]. Revenons sur la dernière épreuve, celle de la Akéda. Il est écrit à son propos: «Il arriva, après ces faits, **que Dieu éprouva Abraham...**» (Béréchit 22, 1). Aussi, remarque-t-on que c'est la seule des dix épreuves affrontées par Abraham que la Thora qualifie explicitement de «test» (**Nissayone**). Rapportons deux enseignements de nos Sages concernant cette ultime épreuve: **a)** «Ce dernier **Nissayone** équivaut à l'ensemble des [dix] épreuves; si Abraham n'avait pas accepté celle-ci, il aurait perdu la totalité (du mérite des neuf premières)» [**Béréchit Rabba 56, 11**]. **b)** «[Dieu a dit à Abraham] **Je t'ai soumis à bien des épreuves, et tu as résisté à toutes. Alors, tiens pour Moi pour celle-ci** [**la Akéda d'Its'hak**], afin qu'on n'aille pas dire que les autres épreuves n'étaient rien» [voir **Sanhédrin 89b**].